

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-4-4

Séance du vendredi 12 septembre 2014

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 DE LA REGION MULHOUSIENNE



SECTEUR SPECIFIQUE EHPAD



AFFECTATION AU TITRE DU PROGRAMME I 214

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au budget primitif 2014,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-5-2 du 18 octobre 2013 relative modalités spécifiques de versement des subventions à certaines structures,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2013-10-4-11 du 15 novembre 2013 relative à l'adoption des règles de fonctionnement relatives aux projets relevant du secteur spécifique « EHPAD » du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention à la commune de RIEDISHEIM d'un montant total de 169 200 € pour un montant de dépense subventionnable de 564 000 €, selon le détail annexé à la délibération,

- Décide de l'affectation de cette opération, conformément au tableau joint en annexe à la délibération, étant précisé que la dépense sera imputée au programme I214, chapitre 204, fonction 53, nature 204142.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service Tarification des Etablissements Sociaux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
12 SEPTEMBRE 2014

**Contrats de Territoires de Vie (investissement)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV01170	RIEDISHEIM Réhabilitation de l'ancienne école de musique de Riedisheim en Accueil de Jour 12 places Région Mulhousienne	564 000,00	30%	169 200,00
			Total	169 200,00